

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 16 décembre 2022

L'an 2022, le 16 décembre 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Elisabeth BOITET, Loïc HANS, Patrice KNUCHEL, Claudine LE BRUN

Nombre de membres présents :

Absents : Hervé GUILLON-VERNE a donné procuration à Estelle TIDU
 Lydie HAMON a donné procuration à Elisabeth BOITET
 Thierry DELRIEUX donné procuration à Simone MALVILLE

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Secrétaire de séance : Nathalie DELBOS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 10 novembre 2022
- Questembert Communauté : Rapport d'activités 2021 + déchets
- Questembert Communauté : renouvellement marché PATA pour 2 ans
- Autorisation dépenses investissement 2023 à hauteur du ¼ du budget N-1
- Décisions modificatives budgétaires
- Immeuble La Locomotive
- Tarifs salle Agapanthe 2023
- Tarifs columbarium « Pyramide »
- Matériel informatique pour la médiathèque (devis à valider)
- Avenant CTG (convention territoriale globale)
- Projets 2023
- Appel à projets DETR 2023
- Aiguillon : validation du prix de vente HT + délégation signature promesse de vente
- Réhabilitation du Centre-Bourg : choix du bureau d'études
- Cantine et Garderie

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Services Techniques
- Cérémonie des vœux Larré (réunion de travail le 21 décembre à 18h30)

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS

✎ Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 10 novembre 2022

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 10 novembre 2022 à l'unanimité des voix exprimées.

✎ Questembert Communauté : Rapport d'activités 2021 et rapport annuel de prévention et de gestion des déchets 2021

Conformément à la législation, Questembert communauté doit présenter un rapport annuel d'activités 2021 ainsi qu'un rapport annuel de prévention et gestion des déchets 2021 aux différents conseils municipaux de son territoire.

Chaque conseiller a été destinataire du rapport annexé en version dématérialisée de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la présentation en séance de ces rapports d'activités établis par Questembert Communauté pour l'année 2021.

✎ Questembert Communauté : Adhésion au groupement de commandes - achats groupés en matière de point à temps automatique

La commune de Larré fait partie du groupement de commandes pour la voirie coordonné par Questembert Communauté. Ce marché a été signé pour 3 ans (2022-2024) pour les travaux de voirie, le curage de fossés et les panneaux de signalisation. Seuls les travaux de point à temps automatiques (PATA) ont fait l'objet d'un marché d'une année, à titre expérimental, sur l'année 2022 uniquement.

Suite à la délibération du Bureau communautaire du 27 octobre 2022 validant la reconduction d'un nouveau marché PATA pour une durée de 2 ans (01/01/2023 au 31/12/2024), il est proposé la passation d'une nouvelle convention de groupement de commandes pour 2023 et 2024 pour un marché de point à temps automatique (PATA).

Comme convenu, un état des lieux a été établi auprès des communes afin de définir les besoins. Le coordonnateur reste la Communauté de Communes (Questembert Communauté).

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'intégrer le groupement de commandes coordonné par Questembert Communauté pour le PATA pour les années 2023-2024
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement

🔗 **Autorisation dépenses investissement 2023 à hauteur du ¼ du budget N-1**

Dans l'attente du vote du Budget 2023 et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à régler les premières factures d'investissement sur le premier trimestre 2023 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au BP 2022.

Chapitre	Montant maximum
20	6.250 €
21	11.625 €
23	78.500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement début 2023 dans les conditions prévues ci-dessus.

🔗 **Décisions modificatives budgétaires**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Commune :

Chapitre 12	9.000 € en dépenses
Article 6817	760 € en dépenses
Article 6419	9.760 € en recettes

🔗 **Immeuble La Locomotive**

Devis à valider

Madame le Maire présente les devis des travaux supplémentaires à La Locomotive :

MLC	fourniture et pose d'une porte CF 1/2H pour la colonne télécom	617,50 € HT
Cybstores	fourniture et installation de stores plissés pare-close pour logement	1.536,00 € HT

Le conseil municipal valide ces 2 devis à l'unanimité

Tarif locaux 2/2B

Vu la superficie cumulée des 2 locaux (66,48 m²) et la différence de niveau entre les 2 parties (3 marches), Madame le Maire propose que soit appliqué un tarif dégressif sur la partie basse 26,39 m².

Le conseil municipal a validé cette proposition et le calcul du loyer est décomposé comme suite :
40,09 m² (local 2) à 10 € soit 400,90 € et 26,39 m² (local 2B) à 6 € soit 158,34 €, ce qui fait un montant total HT de **559,24€**

Signature des baux

Le conseil municipal donne procuration à Madame le Maire pour signer les baux commerciaux et/ou professionnels qui seront établis par l'Office Notarial de Questembert

🏠 Tarifs salle Agapanthe 2023

L'augmentation des charges inhérentes à l'achat de fluides pour le fonctionnement de l'Agapanthe nécessite de revoir les tarifs de location des différents espaces.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal a validé les tarifs suivants (une hausse de 5% a été appliquée sur l'ensemble des prestations sauf sur la location de la vaisselle).

	Associations	Particuliers	Extérieurs
SALLE vin d'honneur			
halle + petite salle	/	53,00 €	/
Salle demi-journée			
hall + petite salle	84,00 €	116,00 €	147,00 €
hall + grande salle	116,00 €	273,00 €	352,00 €
hall + petite et grande salle	116,00 €	326,00 €	420,00 €
SALLE journée			
hall + petite salle		210,00 €	268,00 €
hall + grande salle		441,00 €	567,00 €
hall + petite et grande salle		546,00 €	704,00 €
CUISINE			
	63,00 €	90,00 €	116,00 €
VAISSELLE			
vaisselle 50 couverts	40,00 €	55,00 €	70,00 €
vaisselle 100 couverts	80,00 €	110,00 €	140,00 €
SCENIQUE			
	42,00 €	42,00 €	63,00 €
VIDEOPROJECTEUR			
	32,00 €	32,00 €	32,00 €
CAUTION			
		1 000,00 €	
FORFAIT 2 JOURS : DEMI TARIF SUR LA 2ème JOURNEE			

🏠 Tarifs columbarium « Pyramide »

A partir de janvier 2023, le nouveau columbarium sera mis à la disposition des familles qui souhaitent y déposer les cendres de leurs défunts.

Le conseil municipal a validé les tarifs suivants :

Columbarium « Pyramide » (*)	Case 2 urnes	Case 4 urnes
15 ans	425€	640€
30 ans	640€	960€

(*) Gravure façade à la charge de l'acquéreur

🔗 **Matériel informatique pour la médiathèque (devis à valider)**

Le matériel informatique de la médiathèque (ordinateur de l'accueil et ordinateur Libre Accès Public) nécessite d'être renouvelé.

Madame le Maire présente les devis transmis par la Société Média Bureautique :

Ordinateur Accueil Médiathèque : 1.179,62 € HT

Ordinateur Libre Accès Public : 735,00 € HT

Le conseil municipal valide ces 2 devis.

🔗 **Questembert Communauté - Avenant CTG (convention territoriale globale)**

Madame le Maire présente le projet de convention territoriale globale qui donne suite à l'expiration du Contrat Enfance Jeunesse au 31 décembre 2022.

La convention est mise en place à l'échelle du territoire intercommunal avec la CAF du Morbihan. Elle permet de maintenir des financements en « bonus territoire » et de financer d'éventuels nouveaux services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention territoriale globale mise en place à l'échelle du territoire de Questembert Communauté pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la CTG 2020-2024 avec la CAF du Morbihan et les autres communes par voie d'avenant et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette convention.

🔗 **Prévision des travaux 2023**

Services techniques

- Clôture grillagée Services Techniques

Cimetière

- Allée en béton drainant (devis Narcisse) (Programme DETR 2023)

Église

- Remplacement des éclairages par des LED
- Circuit détecteur de présence
- Eclairage des gravures sur les poutres
- Bloc de secours
- Problème d'accès au-dessus du plafond lambris + Travaux éventuels

Le Domaine des Landes

- Travaux finition voiries et espaces verts Tranche 1

Le Tonneau - les vestiaires

- Devis pour rénovation de la couverture (toit et côtés) en attente du passage d'une entreprise pour contrôler la structure.
- Modulaires pour les sanitaires ?

Jeux

- Ajouter 1 jeu pour les tout-petits à l'Agapanthe
- Espace Jeux au city (2/3 éléments) pour les pré-ados et ados

Sentiers Nature (Appel d'offre)

- Aménagement des sentiers de randonnée avec possibilité de financement pour les ouvrages enjambant les cours d'eau et les zones humides.

Espace Public Naturel

- Parcours de santé, espaces pique-nique avec mobilier, création d'espaces de jeux...

Jeux de boules

- Couverture des jeux (contact avec Énergies 56)

Salon de coiffure

- *Toiture Salon de coiffure*

Travaux récurrents

- *Travaux voiries dans les lieux-dits (programmation sur plusieurs années).*
- *Élagage des arbres gênants sur le bord des routes (nouveau secteur)*
- *Nettoyage des fossés (par portion)*

Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée au fur et à mesure en fonction des besoins.

🏠 Appel à projets DETR 2023

Le conseil municipal a validé la proposition de Mme le Maire de déposer, dans le cadre de cet appel à projets, la réalisation des allées en béton drainant au niveau du cimetière.

🏠 Aiguillon : validation du prix de vente HT + délégation signature promesse de vente

Dans le cadre de l'achat du lot n° 22, du lotissement le Domaine des Landes, par la société Aiguillon, le conseil municipal valide le prix de vente : 34.261 € HT pour une surface de plancher de 428,26 m². Il autorise également Mme le Maire à signer tout document s'y afférant.

🏠 Réhabilitation du Centre-Bourg : choix du bureau d'études

Ce chantier nécessitant l'intervention d'un bureau d'études, une commission composée de plusieurs adjoints et conseillers municipaux a auditionné les 3 cabinets d'études ayant répondu à l'appel à projets. A la suite de ces auditions, les membres de la commission ont été invités à compléter une grille d'évaluation et se sont ensuite réunis pour délibérer.

En fonction des résultats obtenus à l'évaluation prenant en compte la qualité de la présentation et les tarifs proposés, c'est Géo Bretagne Sud qui a été retenu. L'étude réalisée inclura un périmètre plus large englobant la rue du 19 mars, l'accès au complexe sportif et la rue Saint-Michel jusqu'à la sortie de Larré.

Après une année d'études et de concertation avec la population, un démarrage des travaux, pour la 1^{ère} tranche, est prévu début 2024. Vu l'ampleur du projet, il est bien entendu que les travaux seront étalés sur plusieurs années.

Cantine et Garderie

Suite au passage à 3 services au niveau de la cantine, il s'avère que le nombre d'enfants est plus important dans la cour durant la pause méridienne. Le conseil municipal valide l'emploi d'une troisième personne pendant le temps du midi. Cette personne effectuera également une demi-heure le soir de 18h30 à 19h00 pour augmenter la plage horaire de la garderie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Services Techniques : signature d'un CDD avec Guillaume Dagaud (actuellement mis à disposition par la société Néo) pour une durée de 3 mois à partir du 1^{er} janvier 2023.
- Cérémonie des vœux Larré (réunion de travail le 21 décembre à 18h30)
- Planning des représentations au niveau des cérémonies des vœux des communes de QC

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 20 janvier 2023 à 20 h en mairie de Larré